



Panorama

SICCE

Relais Petite Enfance

Avril 2023

Chères toutes et chers tous,

A travers la lecture de ce nouveau numéro du PANORAMA, lettre d'information sur notre Relais Petite Enfance, vous pourrez apprécier la quantité d'animations proposées aux enfants en partenariat avec les acteurs locaux : médiathèques, musée de la chimie, crèches ... Les services des communes sont de plus en plus concernés par la petite enfance, le travail réalisé par nos animatrices du RPE portent leurs fruits, les parents reconnaissant de plus en plus le SICCE et la valeur ajoutée apportée.

Ces temps forts sont d'une grande richesse pour nos communes, pour notre territoire, elles sont un lien important d'échanges et de rencontres entre les personnes. Des habitudes grandissantes de travail partagé par les différents acteurs de terrain!

Je vous souhaite un excellent et agréable printemps, période douce pour réaliser des temps en extérieur avec les tous petits et profiter du cadre verdoyant qu'offrent beaucoup de communes de notre territoire.

Bien sincèrement,
Raphaël GUERRERO
Président du SICCE
Maire de Jarrie



Dates à retenir

- ✿ 3 avril : réunion collective sur les contrats de travail », 18h à Champ sur Drac, 1 rue du Général Delestraint, pour les employeurs ou futurs employeurs
- ✿ 6 avril : médiathèque Jules Vallès, Vizille à 10h
- ✿ *12 avril : « les apprentis boulangers », 9h à Saint Pierre de Mésage
- ✿ *18 avril : « aux couleurs du printemps », 9h30 à Notre Dame de Mésage
- ✿ *20 avril : « En noir et blanc », 9h30 à la maison de l'enfant à Vizille
- ✿ 24 avril : préparation animation semaine de la petite enfance, 18h30 à la maison de l'enfant à Vizille
- ✿ 25 avril 19h00 : soirée sensibilisation pour l'égalité filles/garçons et présentation de la malle chou-fleur, pour les professionnels de l'accueil individuel, à la Ribambelle (Jarrie)
- ✿ 27 avril : médiathèque Vaulnaveys le Haut à 9h30
- ✿ 4 mai : l'art et la manière « à la rencontre d'artistes », 9h à Vaulnaveys le haut
- ✿ 11 mai : l'art et la manière avec le musée de la chimie de Jarrie à Saint Georges de Commiers
- ✿ 11 mai : médiathèque Champ sur Drac (réservé aux chenillards)
- ✿ 15 mai : réunion collective sur les contrats de travail », 14h à Champ sur Drac, 1 rue du Général Delestraint, pour les employeurs ou futurs employeurs
- ✿ 25 mai : « l'art de l'ombre et de la lumière », à 9h à la maison de l'enfant à Vizille
- ✿ **Du 30 mai au 3 juin : semaine de la petite enfance du SICCE : programme à venir**
- ✿ 30 mai : accueil des nouveaux agréés, 17h30 à la maison de l'enfant à Vizille
- ✿ 8 juin : médiathèque Vaulnaveys le Haut à 9h30
- ✿ 15 juin : « l'art et la manière » avec le musée de la chimie de Jarrie, à Herbeys
- ✿ 22 juin : l'art et la manière « les arts de la table », lieu à définir
- ✿ 26 juin : réunion collective sur les contrats de travail », 18h à Champ sur Drac, 1 rue du Général Delestraint, pour les employeurs ou futurs employeurs
- ✿ 29 juin : médiathèque Jarrie à 9h30

Il est rappelé qu'il est nécessaire de vous inscrire à rpe@lesicce.fr pour toute participation aux animations.

* Animations ouvertes aux parents et aux assistants maternels

La malle choux fleurs



Soirée sensibilisation afin d'agir pour l'égalité filles/garçons dès la petite enfance le **25 avril à 19 heures à la Ribambelle (rue de la Pierre du Perron ; 38560 Jarrie)**

La malle chou-fleur, qu'est-ce que c'est ?

Une intervenante de l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) va animer un temps d'échanges autour du thème de l'égalité filles-garçons le 25 avril à 19 heures à la crèche Ribambelle de Jarrie. Un apport théorique sur les stéréotypes sexués permettra une sensibilisation. Le contenu de la malle chou-fleur sera ensuite présenté : jeux, jouets, déguisements, livres pour enfants et adultes. Cette malle pédagogique sera à disposition lors des temps collectifs des assistants maternels sur quelques jours, elle circulera également dans les crèches du secteur et vous pourrez également l'emprunter.

La semaine de la petite enfance du SICCE :

du 30 mai au 3 juin

Tous les services petite enfance du SICCE (professionnels de crèche, assistants maternels, professionnels du relais petite enfance, du lieu d'accueil enfants parents) organisent cette année une semaine petite enfance qui aura lieu du mardi 30 mai au samedi 3 juin 2003.

Le thème de cette semaine sera l'égalité fille / garçon dès la petite enfance.

Tous ces professionnels mettent en commun leurs compétences pour vous concocter un beau programme qui sera bientôt édité et mis en ligne sur le site du SICCE.

Pour finaliser cette semaine, un temps fort et festif, composé d'ateliers divers et variés sera proposé aux enfants et à leur famille.

Cette matinée se déroulera le samedi matin 3 juin à la salle des fêtes de Vaulnaveys-le-Haut.

Présentation du contrat de travail

Bonjour, vous êtes employeur d'un assistant maternel, ou vous allez le devenir.

Certaines obligations s'imposent alors à vous, notamment pour commencer, comprendre et remplir un contrat de travail.

Le contrat de travail permet de fixer par écrit les obligations réciproques des 2 parties : employeur et salarié. Il appartient à l'employeur de fournir le contrat de travail et de le remplir après négociation entre les 2 parties.

Il repose sur 3 éléments :

- une prestation de travail
- une rémunération
- un lien de subordination

Afin de vous accompagner dans ce nouveau rôle et la compréhension du contrat de travail, 2 réunions vous sont proposées prochainement : lundi 3 avril à 18h et lundi 15 mai à 14h, au "préfa", 1 rue Général Delestraint, 38560 Champ sur Drac.

Sur inscription auprès du RPE

Information particulier employeur : La maladie / La retraite

Retour sur la Visio- conférence de particulier emploi Assistants maternels, garde à domicile : maladie, retraite, quels sont mes droits ?

Particulier emploi est le projet mutualisé de plusieurs organismes la Fepem, l'Ircem et Iperia.
Il se définit comme le guichet unique d'informations sur l'emploi à domicile

Maladie

Lors d'un arrêt de travail simple :

Le salarié a 48h pour présenter l'arrêt de travail à son/ses employeurs

Le salarié doit fournir à la Cpm, une attestation manuscrite indiquant la cessation d'activité, la date du dernier jour de travail, le nombre d'enfants accueillis, les 3 derniers bulletins de salaire pour chaque employeur

Le salarié subit 3 jours de carence puis la Cpm prend le relais pour verser des indemnités journalières à hauteur de 50% du salaire brut.

Pour y prétendre, il faut avoir travaillé 150h dans les 3 derniers mois ou avoir reçu 1015x le smic horaire sur les 6 derniers mois

Puis l'Ircem s'associe au 8^{ème} jour pour qu'au total le salarié perçoive 81.8% de son salaire brut.

Pour y prétendre il faut avoir travaillé en union européenne et percevoir un salaire

Lors d'un accident du travail :

C'est un accident du fait de son travail sur son lieu ou hors de son lieu de travail

Le salarié a 24h pour informer son employeur

L'employeur donne à son salarié une feuille d'accident du travail téléchargeable sur ameli.fr. Il donne également sous 48h la déclaration d'accident du travail à la Cpm ainsi que l'attestation des salaires.

Le salarié est couvert par la Cpm et l'Ircem dès le 1^{er} jour d'arrêt et ce pendant 28 jours à hauteur de 81.8% du salaire brut. A partir du 29^{ème} jour seule la Cpm indemnise le salarié à 80% du salaire brut.

Le salarié dès lors qu'il travaille est directement affilié à l'Ircem, il n'a pas de démarches à effectuer, juste vérifier sur le site de l'Ircem qu'il existe.

L'Ircem propose d'autres garanties mais que le salarié doit demander :

- Les 9 maladies redoutées ou 50% du salaire brut annuel est versé
- La perte totale d'autonomie ou 50% du salaire annuel est versé aux ayant droit
- La rente éducation après le décès du salarié 12% du salaire brut jusqu'au 17 ans de l'enfant, de 18 à 26 ans 16% du salaire brut

Retraite

Pour partir à la retraite le salarié doit démissionner.

L'accès à la retraite

La retraite est composée de 2 régimes : le régime général (Carsat) et le régime complémentaire (Ircem)

Les conditions :

- Avoir l'âge légal (62 ans à ce jour)
- Avoir le nombre de trimestres requis (cotisés, assimilés, pour enfant)

Un trimestre ≠ 3 mois mais = 1690.50 euros

Une année = 4 trimestres soit 6762 euros bruts

Pour le régime général, le montant de la pension va se baser sur la moyenne des 25 meilleures années
50% du salaire brut moyen x nombre de trimestres validés / nombre de trimestres nécessaires

Pour la pension complémentaire annuelle c'est un régime en point

Nombre de point acquis x valeur du point 1.3498 (au 01/11/22)

L'indemnité de départ

Depuis le 1^{er} janvier, le salarié perçoit une indemnité de départ à la retraite versée par l'Ircem auprès duquel il faut faire la demande dans les 6 mois du départ.

Il faut 2 conditions pour y prétendre :

- Avoir 10 ans d'ancienneté en continu ou discontinu
- Avoir 5 ans d'ancienneté en continu et discontinu dans les 7 dernières années

Elle équivaut à 1 mois de salaire brut pour 10 ans d'ancienneté

1.5 mois de salaire brut pour 15 ans d'ancienneté

2 mois de salaire brut pour 20 ans d'ancienneté

2.5 mois de salaire brut pour 30 ans d'ancienneté

Cette indemnité est soumise aux cotisations sociales.

Présentation du métier d'assistant maternel

Vous vous questionnez sur le métier d'assistant maternel, ses conditions d'accès, sa rémunération, ..., l'accompagnement proposé par le Relais Petite Enfance, ..., ou vous êtes tout nouvellement agréé.

Le Relais Petite Enfance vous propose une rencontre mardi 30 mai à 17h30 à la maison de l'enfant à Vizille, afin de répondre à toutes ces questions et bien d'autres.

Rétrospective en images

Festival P'tits mots P'tits mômes

Le groupe d'assistantes maternelles ayant proposé le spectacle «A la recherche du monde perdu » lors de la fête du Relais Petite Enfance en décembre dernier, s'est produit de nouveau mercredi 22 mars sur la scène du festival p'tits mots p'tits mômes de Vizille. Un grand merci à Muriel, Bernadette et Sandra, Lina et Laura pour faire voyager ce spectacle. C'est une mise en lumière d'un travail collectif (puisque ce travail a été réalisé par les enfants et les assistantes maternelles du temps collectif de Séchilienne). En participant à un festival culturel, elles permettent aux enfants de développer leur imaginaire, à s'émerveiller devant les décors, à être attentifs au sens et à la sonorité des mots et de se mettre en mouvement sur les mélodies créées en partie par Muriel. C'est un beau travail collectif qui valorise le métier d'assistantes maternelles. D'autres destinations seront peut-être programmées.



Le 28 mars, 77 enfants et 26 assistants maternels ont assisté au spectacle « Dedans mois » par la compagnie « Filomène et compagnie ». Spectacle poétique qui a enchanté petits et grands.

Fil rouge de l'année « l'art et la manière »



« Les glaçons » avec le musée de la chimie de Jarrie à Vaulnaveys-le-Bas



Le volume à Séchillienne



Le noir et le blanc, à Jarrie



La chandeleur à Brié et Vaulnaveys le Haut



On prépare carnaval

On se maquille à Vizille



Masques en tous genre à Vizille



On se déguise à Brié



Eve, assistante maternelle a proposé aux enfants du temps collectif de Brié et aux enfants de la crèche, la fabrication de pattes d'animaux à partir de boîtes à mouchoirs !

Temps lecture dans les médiathèques du territoire



Retour d'expérience de Milena, assistante maternelle qui a accueilli une stagiaire CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, et de la stagiaire Gaëlle

RPE : Comment ce projet d'encadrer une stagiaire est venu à toi ?

Milena : J'y pensais depuis quelques années, notamment pour accueillir des élèves de 3eme dans le cadre de leur stage découverte. L'occasion ne s'est jamais présentée mais l'idée de faire découvrir mon métier qui me passionne était toujours là. De plus, je suis en VAE pour obtenir le diplôme d'EJE et la formation de professionnelles fait partie des compétences à développer.

RPE : Qu'est ce qui a motivé ton intérêt et « ton passage à l'acte » ?

Milena : C'est grâce au RPE qui a envoyé par mail une demande de stage. J'ai répondu à la personne lui proposant de venir chez moi. Elle n'a pas eu d'autre proposition que la mienne alors qu'elle a fait sa demande auprès de plusieurs RPE.

RPE : Quel a été ton rôle ?

Milena : Avant tout, je me suis rapprochée de la PMI pour leur demander quels documents je devais leur fournir. Nous devons obligatoirement avoir l'accord écrit de leur part. Ensuite j'ai fait signer une autorisation à chaque famille.

Mon rôle durant le stage a été de montrer à Gaëlle les différents aspects du métier d'assistant maternel et du déroulement de l'accueil à domicile. Aussi, il était important qu'elle puisse participer auprès des enfants. La seule obligation imposée par la PMI est de ne pas laisser le/la stagiaire seul/e avec les enfants.

RPE : Comment cette expérience s'est-elle passée ?

Milena : L'expérience s'est très bien passée. Gaëlle était très investie avec les enfants et j'ai beaucoup apprécié partager avec elle mes connaissances.

RPE : Comment le projet a-t-il été accepté par les parents et quelles relations ont-ils entretenus avec la stagiaire ?

Milena : Tous les parents ont directement accepté que j'accueille une stagiaire et qu'elle s'occupe de leurs enfants. Ils m'ont fait confiance sur ma décision d'accepter la présence de Gaëlle chez moi car ils savaient que je m'étais déjà entretenue avec elle et que j'avais jugé sa candidature intéressante.

Ils ont entretenus avec Gaëlle les mêmes rapports qu'avec moi lors des transmissions et l'ont remerciée au moment de son départ.

RPE : Selon toi quelles compétences faut-il pour encadrer une stagiaire cap AEPE ?

Milena : Il ne faut pas de compétences particulières, il suffit d'aimer transmettre nos connaissances sur le métier que l'on exerce et accepter la présence d'une personne inconnue toute la journée à nos côtés.

RPE : Quels seraient les freins ou les limites à encadrer une stagiaire ?

Milena : Dans mon cas c'est principalement mon emplacement géographique qui peut être un frein car il faut nécessairement un véhicule pour se rendre à mon domicile. Également si une famille seulement refuse la présence d'un/une stagiaire alors l'assistant maternel devra refuser.

RPE : Quel message veux-tu faire passer aux assistantes maternelles ? et aux parents qui te liront ?

Milena : Cette expérience est très enrichissante car elle permet d'analyser notre pratique professionnelle plus en profondeur en répondant aux questions du/de la stagiaire. Je conseille aux collègues de vivre cet échange. De plus, le Rectorat de Grenoble oblige les candidats au CAP AEPE à faire une partie des stages chez un/une assistant/e maternel/le. Nous allons donc recevoir de plus en plus de demandes. Personnellement, je suis prête à renouveler l'expérience.

Aux parents qui me liront, je leur conseille de faire comme les familles des enfants que j'accueille et accepter la présence d'un/e stagiaire chez leur assistant maternel.

RPE : Trouver un stage chez une assistante maternelle a-t-il été facile ?

Gaëlle : Suite à une conversation téléphonique avec le Rectorat de l'Isère, j'ai appris qu'un stage auprès d'une assistante maternelle était obligatoire pour valider le CAP AEPE depuis la réforme de 2020 du diplôme, en Isère.

J'ai donc envoyé des candidatures en septembre à plusieurs relais petite enfance, je n'ai eu qu'une seule réponse. J'ai donc eu de la chance je me demande comment font les autres candidats.

RPE : Quel a été l'accueil fait par les parents ?

Gaëlle : L'accueil des parents a été chaleureux parce que Milena les a bien préparés.

RPE : Et par votre référente de stage ?

Gaëlle : L'accueil fût plaisant car d'emblée elle m'a fait confiance, elle m'a ouvert sa maison. Elle fût à l'écoute et répondit à mes interrogations.

RPE : Quels sont vos objectifs de stage ? avez-vous pu répondre à tous ?

Gaëlle : Mes objectifs étaient d'observer, découvrir et participer au métier d'assistant maternel. Ils ont été atteints.

RPE : Qu'est-ce qui vous a le plus marqué pendant votre stage ?

Gaëlle : Ce qui m'a marqué durant ce stage c'est le fort lien entre les enfants et leur assistante maternelle

RPE : Quel est l'intérêt de l'accueil individuel pour le parent, pour l'enfant ?

Gaëlle : Accueil familial

Moins de risques pour la santé

Socialisation en petit comité

RPE : Que pouvez-vous dire de la profession d'assistant maternel ?

Gaëlle : La profession d'assistante maternelle m'inspire beaucoup de respect et d'admiration, vu les contraintes matérielles pour assurer la sécurité des jeunes enfants. Je ne souhaite pas l'exercer parce que je préfère partager la responsabilité avec d'autres adultes, d'un groupe d'enfants, en école maternelle. J'aime l'univers scolaire que je trouve protecteur envers les enfants et les adultes.